

Décision 16-DCC-185 du 02 décembre 2016

relative à la création d'une société de groupe assurantiel de protection sociale par l'institution de prévoyance Apicil Prévoyance, la Mutuelle Micils, la Mutuelle Miel, la Mutuelle du bâtiment et des travaux publics du Sud-Est et la Mutuelle du bâtiment et des travaux publics du Nord

Posted on: 13 décembre 2016 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Fusion

Partie notifiante

Stés Apicil Prévoyance, MICILS, MIEL Mutuelle, MBTPSE et MBTP Nord

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

SGAPS Apicil

Lire

le texte intégral de la décision

51.33 Ko